

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Rejeté

N° CL62

AMENDEMENT

présenté par
Mme Faucillon et Mme K/Bidi

ARTICLE 7 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement demandent la suppression de cet article qui prévoit l'extension de la possibilité d'accès des gardes champêtres aux données issues des systèmes de vidéoprotection installés sur la voie publique .

L'accès à ces données avaient déjà été étendus aux polices municipales et aux agents de la Ville de Paris par la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés. Cette extension n'avait pas concerné les gardes champêtres.

Les auteurs soulignent que l'élargissement de l'accès aux données issues des systèmes de vidéoprotection accentue le risque de surveillance généralisée.